



# Règlement intérieur

## 1. Objet

Le présent règlement a pour objectif de garantir le bon fonctionnement du centre de loisirs, d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants, et de fixer les droits et devoirs de chacun (enfants, familles, encadrants).

## 2. Accueil des enfants

- Le centre accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans.
- L'inscription préalable est obligatoire.

Aucun enfant ne sera accepté sans dossier complet (fiche sanitaire, autorisations parentales, assurances, vaccins..etc).

- Les horaires d'accueil sont :
  - ❖ Matin: de 7H30 à 9H00
  - ❖ Midi: de 11H30 à 12H00
  - ❖ Après-midi: de 13H30 à 14H00
  - ❖ Soir: de 16H30 à 18H00

## 3. Assiduité et ponctualité

- Les familles s'engagent à respecter les horaires définis.
- Tout retard ou absence doit être signalé au plus tôt à la direction.
- Les retards répétés sans justification peuvent entraîner une exclusion temporaire ou définitive.
- Les annulations doivent être faites au moins 24h à l'avance. Dans le cas contraire, elles seront facturées (sauf avis médical).
- Les absences sans justificatifs médicaux seront facturées.
- Sans réservation, les enfants peuvent être refusés (en fonction des places disponibles).

#### **4. Sorties et déplacements**

- Les sorties sont prévues dans le cadre du projet pédagogique et encadrées par un personnel qualifié.
- Une autorisation parentale est demandée dans le dossier d'inscription.

#### **5. Santé et sécurité**

- Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale et autorisation parentale.
- En cas d'urgence, les premiers soins seront dispensés par l'équipe. Si nécessaire, les secours seront appelés. Dans tous les cas, la famille sera immédiatement contactée.
- Toute maladie contagieuse doit être signalée rapidement au centre.
- Pour la sécurité et la santé, nous n'acceptons pas les enfants qui font le jeûne quelque soit la période de l'année.

#### **6. Tenue et effet personnels**

- Chaque enfant doit venir avec sa gourde et sa casquette.
- Une tenue adaptée aux activités est demandée ( vêtements confortables...).
- Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.
- Les objets de valeur (bijoux, consoles, téléphones, jouets...) sont interdits et leur perte ne saurait engager la responsabilité du centre.

#### **7. Comportement et respect**

- Le respect des autres (enfants et adultes), des locaux et du matériel est obligatoire.
- Les comportements violents, les propos injurieux ou discriminatoires ne sont pas tolérés.
- En cas de non-respect répété des règles de vie, des sanctions peuvent être prises allant d'un avertissement à une exclusion temporaire ou définitive.

#### **8. Relations avec les familles**

- L'équipe reste à l'écoute des familles et peut être sollicitée pour tout échange concernant l'enfant.
- Les familles s'engagent à respecter les professionnels du centre.
- Les informations importantes sont communiquées oralement, par affiche et les réseaux sociaux (facebook et instagram).

## 9. Assurance

- Le centre est couvert par une assurance responsabilité civile.
- Il est demandé aux familles de souscrire à une assurance extrascolaire pour leur enfant.

## 10. Acceptation du règlement

L'inscription de l'enfant au centre de loisirs implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par les parents ou représentants légaux.

**Fait à :** ..... **Le:**

.....

**Signature (s) obligatoire (s) des responsables légaux:**